



Département du Val d'Oise  
Arrondissement de  
Sarcelles  
Canton de Goussainville  
**COMMUNE DE SAINT-  
WITZ**

N° 43/2024

## ARRETE DU MAIRE

### Portant fermeture temporaire de l'aire de jeux à proximité du parking du tennis club

**Le Maire de SAINT-WITZ,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212.1, et suivant L.2213.1 et suivant ;

**VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n°94-699 du 10 août 1994 fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux ;

**VU** le décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux ;

**CONSIDERANT** que des mesures de sécurité ont été prises pour permettre la réouverture du City Park ;

**CONSIDERANT** que les équipements de l'aire de jeux installés sur la parcelle communale AD 12 à proximité du parking du tennis club, sont toujours dans un état de dégradation ;

**CONSIDERANT** que pour des raisons de sécurité, il convient d'interdire au public l'accès à l'aire de jeux ;

**CONSIDERANT** qu'il incombe à l'autorité investie du pouvoir de police locale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°39/2024 du 14 mars 2024.

**ARTICLE 2 :** La fermeture de l'aire de jeux est maintenue et jusqu'à sa remise en conformité.

**ARTICLE 3 :** Afin de sécuriser et d'interdire l'accès sur le site, une signalétique sera mise en place par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur. Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès sa publication.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint-Witz,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Service technique,

À Saint-Witz, le 21 mars 2024

Le Maire,  
Frédéric MOIZARD

